

rait " qu'il était regrettable que les Cantons de l'Est, dans le Bas-Canada, fussent particulièrement dépourvus de voies de communication, et que ce sujet recevrait de la Chambre toute l'attention qu'il méritait."

Le 9 décembre, M. Lafontaine proposa une adresse au gouverneur, priant Son Excellence de communiquer à la Chambre toute la correspondance qui pouvait avoir été échangée entre le gouvernement canadien et le gouvernement impérial, au sujet de la 41^e clause de l'acte d'Union, qui exigeait que tous les actes de la Législature fussent écrits dans la langue anglaise seulement. L'adresse fut adoptée sans discussion, quoique le procureur général déclarât qu'il n'existait aucune correspondance de cette nature.

Le 13, le gouverneur répondit par message qu'il n'y avait eu à ce sujet qu'une dépêche confidentielle du gouverneur général au secrétaire d'Etat de Sa Majesté, et une dépêche confidentielle de Sa Seigneurie en réponse, lesquelles dépêches Son Excellence ne se croyait pas libre de mettre devant la Chambre.

Au moment où la discussion allait s'engager sur la réponse du gouverneur, l'un des ministres, M. Denis Benjamin Papineau, donna avis que le 20 du courant, il proposerait une adresse à Sa Majesté, la priant de recommander au parlement impérial la révocation de la 41^e clause de l'acte d'Union, qui proscrivait l'usage de la langue française dans la Législature. Cette nouvelle fut reçue avec joie par les députés canadiens-français.

L'adresse représentait que la langue française était la langue maternelle d'une partie considérable de la population du Canada, que ses lois, ses livres de jurisprudence étaient écrits dans cette langue, qui avait été mise sur le même pied que la langue anglaise par tous les prédécesseurs de Sa Majesté, et que de fait une langue indispensable à une classe aussi nombreuse de sujets britanniques en cette province ne pouvait, dans l'opinion de la Chambre, être regardée comme une langue étrangère.

Bien que cette proposition ne parût rencontrer aucune opposition, ce ne fût que deux mois plus tard, c'est-à-dire, le 21 février, qu'elle fut adoptée dans l'Assemblée législative.

" Nous sommes bien aise, dit à cette occasion le *Pilot* de Montréal, de voir que le parti conservateur consent à rétracter toutes les opinions fanatiques et illibérales qu'il avait promulguées à l'égard de la langue française avant et depuis l'Union.